ISSN : 2425-6153

Le canard du réseau

UNA ESSONNE
Le réseau du bien vivre à domicile

Sommaire

La revue de presse
Des idées et des initiatives
Zoom culturel
Du côté du réseau

Presse utilisée :

Internet :
TSA-quotidien.fr
Ehpa.fr
Agevillagepro.com
Gazette-sante-social.fr
Gazettedescommunes.fr
ASH.fr

Presse écrite :
Actualités sociales hebdomadaires (ASH)
TSA
Direction[s]
Le Journal du domicile
Doc'Domicile
Association Mode d'emploi

Numéro 7 – Édition mensuelle – mars 2015

LA REVUE DE PRESSE AUTOUR DU DOMICILE

Projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : vers la fin de l'agrément ?

Le projet de loi sur le vieillissement, tant attendu par le secteur, a été débattu devant le Sénat les 17, 18 et 19 mars. Les sénateurs ont ajouté, dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, une proposition qui avait été faite dans le rapport de deux sénateurs, sur l'aide à domicile publié en juin 2014. **Il s'agit de mettre fin à la dualité entre autorisation et agrément**, mise en place à partir de 2005 et la loi sur les services à la personne. Les sénateurs proposent un délai de 5 ans pour progressivement passer à un régime unique d'autorisation. La délivrance de cette autorisation sera subordonnée à un cahier des charges national et chaque service aura obligation de conclure un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'autorité de tarification. Toutefois, cet amendement, voté par le Sénat, ne passera peut être pas l'étape de la seconde lecture de l'Assemblée nationale. En effet, il est loin de faire consensus. Si **les fédérations du domicile non lucratives, comme UNA, se sont félicités de cette initiative**, Synerpa, le syndicat des services privés lucratifs dénonce un article qui mettrait, selon lui, en danger tout le secteur, associatif compris. Rappelons que les deux régimes répondent à des logiques différentes. D'un côté, avec l'agrément délivré par la Direccte, il s'agit d'encourager la création d'emplois. De l'autre, l'autorisation délivrée par le Conseil départemental, permet de structurer la politique de l'action sociale. (*TSA-quotidien.fr*, 11/03/2015). Le pilotage bicéphale du secteur souffre d'un manque criant de coordination depuis 2005. Ajoutons que la loi d'adaptation de la société au vieillissement a été adoptée au Sénat le 19 mars 2015 sans aucune voix contre le texte (178 pour, 158 abstentions, 0 contre).

Décloisonner le DEAVS pour créer un nouveau diplôme

Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) est en cours de révision. Le nouveau diplôme devrait ouvrir des passerelles sur d'autres métiers. Ainsi, les DEAVS, DEAMP (Diplôme d'Etat Aide Médico-Psychologique) et AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) vont être regroupés au sein **d'un même tronc commun**. L'objectif est de permettre aux diplômés de détenir des compétences communes afin de travailler aussi bien au domicile, en établissement ou en milieu scolaire et ainsi, faciliter la mobilité du personnel. Pour autant, même si certains l'auraient souhaité, il ne s'agit pas de décloisonner le sanitaire et le social car les limites en termes de compétences sont trop complexes. **Le nouveau diplôme devrait voir le jour pour la rentrée 2015 ou en 2016** et son nom devrait être modifié. Plutôt qu'« auxiliaire », il s'agirait peut être d'introduire le terme d'accompagnant… A suivre. (*Le Journal du Domicile*, n°67, p. 6-7)

Financement de la formation professionnelle : Alerte sur les emplois d'avenir

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) s'inquiète et alerte quant au financement du volet formation des emplois d'avenir, « formation qui constitue un véritable gage de réussite et une plus-value pour les jeunes concernés ». En effet, la participation du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) au financement des emplois d'avenir devrait baisser de moitié en 2015 (seulement 10 millions d'euros, soit deux fois moins qu'en 2014). En face, les deux OPCA de l'ESS (Unifaf et Uniformation) évaluent à 80 millions d'euros leurs besoins pour 2015 afin d'assurer le financement de la formation de ces contrats. (*TSA-quotidien.fr*, 27/03.2015). Or, le gouvernement souhaitant renforcer le nombre d'emplois d'avenir (50 000 nouveaux contrats prévus dans la loi de finance 2015), doit comprendre que la réussite du dispositif *Emplois d'avenir* repose en grande partie sur la formation des jeunes. (Communiqué de presse de l'UDES)

Financement du secteur : toujours des incertitudes

La question du financement de la loi d'adaptation de la société au vieillissement reste entière car elle repose sur la Casa qui est loin d'être à la hauteur des enjeux. Par ailleurs, 2015 pourrait bien s'annoncer comme **une année blanche pour l'aide à domicile**, après la confirmation du report au 1er janvier 2016 de l'entrée en vigueur du projet de loi, adopté au Sénat en première lecture le 19 mars. En ce sens, la récente augmentation de la valeur du point dans la branche, désormais étendue, est loin de suffire. C'est pourquoi, les fédérations du domicile, prenant acte une nouvelle fois de la non-utilisation de la Casa, demandent un quatrième fonds de restructuration pour aider les services à passer le cap et militent pour lui donner "une double fonction : une partie pour constituer un fonds de garantie pour accompagner les structures via des prêts et une autre pour servir au développement et à l'investissement." Reste à convaincre les pouvoirs publics qui, l'année dernière, avaient annoncé la couleur par circulaire en écrivant, à propos du troisième fonds d'urgence : « Cet appui exceptionnel n'a pas vocation à être reconduit en 2015. » (*Direction[s]*, *newsletter* du 26/03/2015)

Les départements confortés

Alors que les élections départementales étaient en cours, les députés discutaient des prérogatives de cet échelon local. Si de nouveaux changements majeurs ne viennent pas modifier au Sénat et en seconde lecture le texte prévu, les Conseils départementaux devraient garder les mêmes compétences, exceptions faites des transports scolaires délégués à la Région et de la compétence générale leur permettant, jusque là, de « statuer sur tous les objets d'intérêt départemental dont ils étaient saisis ». Ainsi, dans la fameuse loi NOTRe, adoptée en première lecture le 10 mars, les Départements restent les chefs de file de l'action sociale, garants des solidarités locales et « conservent les compétences qui relèvent de la proximité ». De plus, les transferts des compétences départementales vers les métropoles se feront sur la base d'un conventionnement avec accord mutuel des deux parties, et transfert de plein droit si aucun accord n'est trouvé au 1er janvier 2017. Compromis qui satisfait l'Assemblée des départements de France. La réforme devrait être définitivement adoptée d'ici l'été. Cependant, l'épineuse question du financement de l'action sociale par les départements n'est pas réglée et nombre de Conseil départementaux seront en faillite en 2016 si rien n'est fait. (*ASH*, n° 2901, p. 16 et *TSA-quotidien*, 13/03/2015).

Les MDPH sollicitées par les personnes âgées

Les personnes âgées sollicitent de plus en plus les MDPH selon la synthèse des rapports d'activité 2013 des MDPH, publiée par la CNSA. Les demandes de cartes d'invalidité ou de stationnement ont fortement augmenté et sont sollicités en moyenne par 35% de personnes de plus de 60 ans. En outre, 18,5% des demandes de PCH concernent cette population. Avec le vieillissement de la population, cette tendance devrait s'accentuer et interroge de nouveau la problématique de l'automaticité entre dépendance et handicap. Ce constat est réalisé dans un contexte de hausse de l'activité des MDPH avec une forte progression des sollicitations entre 2012 et 2013. Dans le même temps, les moyens financiers et humains au sein des structures évoluent peu et mettent en difficulté les équipes. Les délais de traitement des dossiers restent toutefois stables en moyenne (4 mois et demi pour les adultes et 3 mois et une semaine pour les enfants). (*TSA-quotidien.fr*, 05/03/2015)

Nouvelle publication de l'ANESM

Dans sa collection « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles » pour les services à domicile, l'ANESM vient de sortir un cahier consacré au ***Soutien des aidants non professionnels*** avec 4 chapitres :

1. La reconnaissance de complémentarité entre les personnes aidantes non professionnelles et les professionnels
2. La mobilisation des dispositifs ressources du territoire pour ces aidants,
3. La prévention, le repérage et la gestion des risques d'épuisement,
4. La gestion des situations sensibles.

A retrouver sur www.anesm.sante.gouv.fr

DES IDEES ET DES INITIATIVES

Résoudre les conflits autour des personnes âgées

La médiation familiale a pour objectif de renouer les liens au sein d'une famille. Très souvent, on y fait appel pour les divorces ou les séparations. Mais, il arrive de plus en plus de demandes autour du vieillissement d'un proche, même si parfois la médiation ne peut finalement se faire car un membre de la famille ne veut pas en entendre parler. Pourtant, les conflits liés à une décision à prendre autour d'un parent âgé sont fréquents. Les familles se déchirent quand il faut décider d'envoyer un parent en maison de retraite ou de le maintenir à domicile, quand il faut le mettre sous tutelle ou sous curatelle. Les décisions à prendre et la question de la prise en charge financière sont l'occasion pour des frères et sœurs de régler des comptes d'histoires anciennes. **Les professionnels se retrouvent au cœur de ces conflits et sont parfois pris pour cible. En effet, « parce qu'elles sont en souffrance, [les familles] reportent leur violence sur le personnel ».** Pourtant très rares sont les professionnels qui se tournent vers la médiation familiale. **Cela est donc à connaître afin d'en diffuser la pratique et diminuer les risque psycho-sociaux des salariés.** La médiation familiale est un service de la CAF ou peut être ordonnée par un juge. (*ASH*, n°2902, p. 30-33)

Briser l'isolement des âgés : des visiteurs de convivialité

Le Conseil général de l'Oise a créé, depuis 2011, un service qui propose le passage **d'un visiteur de convivialité au domicile des personnes âgées isolées.** Ce service a un double objectif : rompre la solitude des âgées *et* insérer dans l'emploi des jeunes qui en sont éloignés. De faible niveau de qualification (niveau V de l'éducation nationale maximum), ces jeunes sont accompagnés puis formés au diplôme d'Animateur en gérontologie (niveau IV). Au départ recrutés comme salariés en insertion, ils sont depuis l'existence de cette possibilité, recrutés en Emploi d'avenir. En 2013, les SAAD et les centres sociaux ruraux ont repéré les personnes âgées susceptibles de recevoir des visites puis, ont embauché des jeunes. Aujourd'hui, c'est le CG qui a créé un service et recrute les jeunes visiteurs. Les visites de 45 à 90 minutes permettent à l'accompagnant de prendre le temps de jouer, de lire à voix haute, de masser, de mettre en place des activités manuelles ou tout simplement de converser avec des personnes âgées, habitant en milieu rural et cumulant isolement géographique *et* social. Ce dispositif intègre une politique du Conseil général plus large intitulée « EHPAD hors les murs », qui est une plateforme sociale et médico-sociale portée par le département. **Cette initiative est confortée par le rapport Monalisa de lutte contre l'isolement social des âgés et par la lutte contre le chômage des jeunes**. Il a été récompensé par le prix Territoria, qui distingue les initiatives innovantes des collectivités territoriales. (*ASH*, n°2900 p. 22-26)

ZOOM CULTUREL

De la toilette à la naissance de l'intime

Exposition au musée Marmottan Monet présentée du 12 février au 5 juillet 2015 (2, rue Louis-Boilly 75016 Paris)

Il s'agit de la première exposition jamais dédiée au thème de la toilette et de la question de l'intimité à travers l'histoire. L'exposition réunit des œuvres d'artistes majeurs du XV^{ème} siècle à aujourd'hui, concernant les rites de la propreté, leurs espaces et leurs gestuelles. Dans ces œuvres qui reflètent des pratiques quotidiennes qu'on pourrait croire banales, le public découvrira des plaisirs et des surprises d'une profondeur peu attendue, comme par exemple, cet ensemble unique et étonnant de François Boucher, montrant l'invention de gestes et de lieux spécifiques de toilette dans l'Europe d'Ancien Régime. On découvre également qu'avec le XIX^{ème} siècle s'affirme un renouvellement en profondeur des outils et des modes de la propreté. *Et si nous prenions un peu de recul culturel et historique sur une de nos pratiques professionnelles quotidiennes?*

Prendre aussi soin d'elles

Prendre soin des aides à domicile, dossier du magazine trimestriel *Santé et travail*, n°89, janvier 2015.

L'aide à domicile est un vrai métier qui n'est pas reconnu. Au-delà des préjugés sexistes -car il s'agit de femmes- cela tient à la façon dont le secteur a été structuré : multiplicité d'employeurs et de statuts, conditions d'emploi dégradées, financement au plus juste et inadapté à la réalité des tâches… Sans oublier son intégration en 2005 avec la loi Borloo, dans les « services à la personne » effaçant ainsi les spécificités du métier. Or celui-ci est complexe : les salariées doivent gérer au jour le jour l'évolution de l'état de santé de la personne aidée, l'intervention d'autres acteurs, les contraintes posées par le domicile comme lieu de travail… Le tout pour préserver l'autonomie de l'usager, en ne faisant pas à sa place mais en l'associant : **il s'agit d'une relation d'aide, pas d'une prestation**. Cette réalité n'est pas assez prise en compte. Ces femmes qui doivent prendre soin des autres sont malmenées dans leur travail, qu'elles tentent de préserver, parfois au prix de leur santé. **Il est temps de reconnaître leur rôle et de créer les conditions pour qu'elles puissent aussi prendre soin d'elles.** Des expériences relatées dans ce dossier, montrent que c'est possible.

DU COTE DU RESEAU

La mobilisation du 7 mars a rassemblé près de 250 personnes à Paris. Ce manque de mobilisation n'a pas permis le retentissement médiatique escompté. **UNA Essonne souhaite organiser un rassemblement à Evry le 30 mai. Le conseil d'administration attend l'engagement de ses adhérents (courrier envoyé le 19 mars) pour lancer sa campagne de mobilisation.**

Les services à domicile sont en danger ! Mobilisons-nous !

ATTENTION ! IMPORTANT !

Nous rappelons aux 20 structures essonniennes engagées dans la première phase du programme de modernisation qu'elles ont jusqu'au 17 avril prochain pour réaliser leur diagnostic sur l'outil UNApedia. N'oubliez pas ensuite de valoriser votre temps de travail chaque mois !

Une journée de présentation du plan d'actions sera organisée le 26 juin à Paris avec les structures de toute l'Ile-de-France. Toutes les structures engagées dans la phase de diagnostic du programme doivent être présentes pour décider si elles souhaitent s'engager dans la phase de déploiement qui débutera en septembre et durera trois ans ! A vos agendas !!

UNA Ile-de-France organise son Assemblée Générale le 17 avril à 9h30, 28 place Saint Georges 75 009 PARIS. UNA Seine-et-Marne présentera son offre de service **UNAnimation** qui peut être déployée dans l'Essonne grâce à chacune de vos structures. Cette offre de service est innovante en matière d'accompagnement et d'animation et offre un vrai plus à votre offre à destination d'un public fragile. Nous vous invitons à venir le découvrir !

Pour information, l'Assemblée générale d'UNA Essonne aura lieu, cette année, au second semestre.

Du changement chez les adhérents

- Céline Bresson, la directrice d'Alvéïs, a quitté ses fonctions pour rejoindre la direction du pôle Séniors du CCAS de Saint-Michel-sur-Orge. Ce dernier étant adhérent de notre réseau, elle reste membre du Conseil d'administration d'UNA Essonne.
- La direction de l'ASAMAD est actuellement assurée par intérim par Michel Onillon, de la Fondation hospitalière Sainte Marie.

Rédaction et mise en page : Estelle Bobineau